

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté n°2023_AR02, le Président de la communauté de communes Vie et Boulogne a décidé l'ouverture d'une enquête publique unique relative aux projets de :

- **modification n°1 du PLUi-H** ayant pour objet de faire évoluer certains points du règlement écrit et graphique ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) avec pour objectifs de :
 - o rectifier les erreurs matérielles
 - o améliorer et faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme
 - o prendre en compte les demandes exprimées par la population
 - o permettre la réalisation de certains projets exprimés par les porteurs de projets.
- **modification n°2 du PLUi-H** ayant pour objet l'ouverture à l'urbanisation du secteur 2AUh situé Chemin du Bregeon à La Chapelle-Palluau, les capacités d'urbanisation de la commune de la Chapelle-Palluau arrivant à saturation.
- **modification n°3 du PLUi-H** ayant pour objet la création de secteurs dédiés aux parcs éoliens existants à Beaufou, Le Poiré-sur-Vie, Falleron, Saint-Paul-Mont-Penit et Maché.

Les avis des personnes publiques associées seront joints au dossier d'enquête ainsi que les décisions de la Mission Régionale d'Autorité environnementale ne soumettant aucun de ces projets à évaluation environnementale.

L'enquête publique unique se déroulera **du vendredi 2 juin 2023 à partir de 9h00 jusqu'au mardi 4 juillet 2023 à 17h00**, soit pendant 33 jours consécutifs.

A cet effet, par décision n°23000051/85 en date du 21 mars 2023, le tribunal administratif de Nantes a désigné **M. Jean-Yves ALBERT**, Commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête est situé à **la communauté de communes Vie et Boulogne, 24 rue des Landes, 85170 LE POIRÉ-SUR-VIE**.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, soit à partir du vendredi 2 juin à partir de 9h00 jusqu'au mardi 4 juillet à 17h00, le public pourra :

- **Prendre connaissance du dossier complet :**
 - **en version papier et en version dématérialisée** à partir d'un poste informatique, au siège de la communauté de communes, et dans les 15 mairies du territoire, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
 - **en version dématérialisée** sur internet à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/enquetepubliquepluihvmod123/>
- **Formuler ses observations et propositions sur le registre :**
 - **papier**, côté et paraphé par le Commissaire enquêteur, au siège de la communauté de communes, et dans les 15 mairies du territoire, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
 - **dématérialisé** sur internet à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/enquetepubliquepluihvmod123/>
- **Formuler ses observations et propositions par correspondance :**
 - **par voie postale**, au siège de l'enquête : à l'attention de M. le Commissaire enquêteur communauté de communes Vie et Boulogne pôle Aménagement – service urbanisme 24, rue des Landes 85170 LE POIRÉ-SUR-VIE
 - **par courriel**, à l'adresse suivante : enquetepubliquepluihvmod123@democratie-active.fr

Le Commissaire enquêteur recevra les observations du public, écrites ou orales, lors des permanences aux dates et lieux ci-après :

Mairie d' AIZENAY - Avenue de Verdun - 85190 AIZENAY	mercredi 7 juin de 14h à 17h et samedi 1er juillet de 9h à 12h
Mairie d' APREMONT - 9 Place du Calvaire - 85220 APREMONT	mercredi 7 juin de 9h à 12h
Mairie de BEAUFOU - Place des Tilleuls - 85170 BEAUFOU	lundi 5 juin de 9h à 12h
Mairie de BELLEVIGNY - 1 square Jeanne de Belleville - Belleville-sur-Vie - 85170 BELLEVIGNY	lundi 3 juillet de 14h à 17h
Mairie de FALLERON - 11 Place de la Mairie - 85670 FALLERON	lundi 5 juin de 14h à 17h
Mairie de GRAND'LANDES - 10 Rue de la Mairie - 85670 GRAND'LANDES	vendredi 9 juin de 14h à 17h
Mairie de LA CHAPELLE-PALLUAU - 1 Rue de l'École - 85670 LA CHAPELLE-PALLUAU	mardi 6 juin de 9h à 12h
Mairie de LA GENETOUZE - 9 Place de la Mairie - 85190 LA GENETOUZE	lundi 3 juillet de 9h à 12h
Mairie de LE POIRE-SUR-VIE - 4 Place du Marché - 85170 LE POIRE-SUR-VIE	samedi 10 juin de 9h à 12h et vendredi 30 juin de 14h à 17h
Mairie de LES LUCS-SUR-BOULOGNE - 164 Avenue des Pierres Noires - 85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE	vendredi 2 juin de 14h à 17h
Mairie de MACHÉ - 1 Rue du Calvaire - 85190 MACHE	jeudi 29 juin de 9h à 12h
Mairie de PALLUAU - 5 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny - 85670 PALLUAU	samedi 3 juin de 9h à 12h
Mairie de SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE - 6 Rue Abbé Pierre Arnaud - 85170 SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE	vendredi 30 juin de 9h à 12h
Mairie de SAINT-ÉTIENNE DU BOIS - 2 Place de l'Église - 85670 SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS	mardi 4 juillet de 9h à 12h
Mairie de SAINT-PAUL-MONT-PENIT - 2 Rue des Châtaigniers - 85670 SAINT-PAUL-MONT-PENIT	mardi 6 juin de 14h à 17h
Communauté de communes Vie et Boulogne - 24 rue des Landes - 85170 LE POIRE-SUR-VIE	vendredi 2 juin de 9h à 12h et mardi 4 juillet de 14h à 17h
Permanence téléphonique au 02.51.31.52.56	jeudi 29 juin de 16h à 19h

Les observations et propositions devront parvenir au Commissaire enquêteur du vendredi 2 juin à partir de 9h00 jusqu'au mardi 4 juillet à 17h00.

Toute information complémentaire sur le dossier peut être demandée auprès de la communauté de communes Vie et Boulogne – pôle aménagement, service urbanisme, ou par téléphone au 02.51.31.52.56.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le Commissaire enquêteur qui transmettra son rapport ainsi que ses conclusions motivées et avis au Président de la communauté de communes Vie et Boulogne.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, des conclusions motivées et de l'avis du Commissaire enquêteur au siège de la communauté de communes Vie et Boulogne, dans chacune des 15 mairies où s'est déroulée l'enquête publique, pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le rapport, les conclusions motivées et avis seront également consultables sur le site internet de la communauté de communes Vie et Boulogne.

A l'issue de l'enquête, éventuellement modifiées pour tenir compte des avis, les modifications n°1, 2 et 3 du PLUi-H seront approuvées par délibération du conseil communautaire de Vie et Boulogne.

